

## Le stationnement en centre-ville

La station "Saint-Genis-Laval Hôpital Lyon Sud" est devenu le terminus de la ligne de métro B en octobre 2023. Suite à ce changement, la Ville a travaillé avec Sytral Mobilités et la Métropole de Lyon, mais aussi avec la commission saint-genoise des mobilités et des flux afin de repenser l'organisation des transports, de la circulation et du stationnement autour du métro et dans le centre-ville.

## Les secteurs concernés et plages horaires

**Le stationnement réglementé est déployé selon deux zones :**

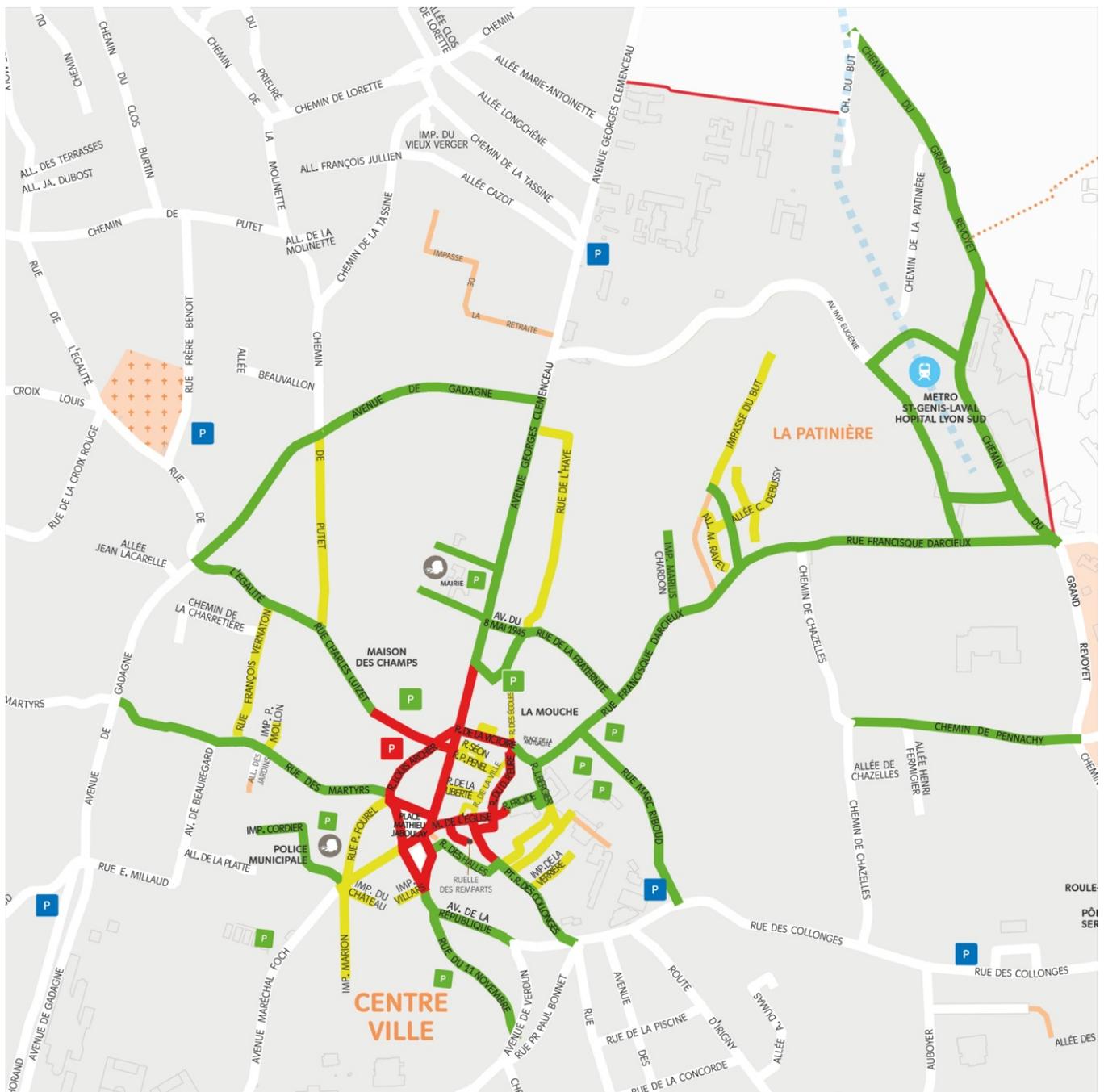
- **Zone courte durée avec gratuité pendant 45 minutes**, en réponse aux enquêtes de rotation du stationnement qui révèlent qu'un client reste en centre-ville entre 20 et 40 minutes ;
- **Zone longue durée avec gratuité pendant 1h30.**

Avec le système d'abonnement, les résidents, les actifs et les professionnels mobiles de santé bénéficient de **tarifs préférentiels sur la zone longue durée**.

**1 026 places seront concernées par cette réglementation :**

- Centre-ville : 837 places à moins de 10 minutes à pied de la place Jaboulay ;
- Secteur métro : 126 places à moins de 10 min à pied du Métro ;
- Secteur Gadagne : 73 places (nord de la rue Martyrs).

## Carte explicative



- **En rouge** : stationnement courte durée (45 minutes gratuites)
- **En vert** : stationnement longue durée (1h30 gratuites)
- **En jaune** : rues qui donnent droit aux tarifs préférentiels « Résident », « Actifs » et « Professionnels mobiles de santé »

**Vous bénéficiez de deux de temps de stationnement gratuit par zone et par jour : le matin de 8h30 à 13h30 et l'après-midi de 13h30 à 18h30.**

## Vos droits à l'abonnement

Pour établir vos droits à l'abonnement, 2 solutions s'offrent à vous :

- Un rendez-vous physique à la police municipale : prenez dès à présent [rendez-vous en ligne sur Toodego](#)
- En dématérialisé sur [stationnement.saintgenislaival.fr](http://stationnement.saintgenislaival.fr)

**Police municipale** : 36 rue Pierre Fourrel  
Tél : 04 26 22 15 51

## Qui est concerné ?

- Les résidents des zones réglementées (possibilité de posséder deux abonnements par ménage) ;
- Les actifs (professionnels) du centre-ville des zones réglementées ;

- Les professionnels de santé, personnels des structures enregistrées SAAD et aides à domicile indépendants non-résidents des zones réglementées mais intervenant régulièrement dans Saint-Genis-Laval.
- 

## Les tarifs du ticket « Résident »

	Journée	Semaine	Mensuel	Annuel
<b>Résidents</b>	2€	6€	12€	100€
<b>Actifs et professionnels de santé mobile</b>	2€	6€	22€	200€

La grille tarifaire sera appliquée de 8h30 à 18h30.

Sans abonnement, le stationnement sera **gratuit sans limitation de durée les dimanches, les jours fériés, au mois d'août et pour les personnes à mobilité réduite** (titulaires d'une carte européenne de stationnement ou d'une carte mobilité inclusion portant la mention stationnement).

## Exception

### **Vous êtes une personne à mobilité réduite :**

Gratuité toute l'année sur l'ensemble des places de stationnement et sans limitation de durée quotidienne si vous êtes titulaire d'une carte européenne de stationnement ou d'une carte mobilité inclusion portant la mention stationnement.

Toutefois, en cas de stationnement de plus de 7 jours au même endroit, le véhicule pourra être mis en fourrière.

Aucune démarche n'est requise : il suffit d'apposer l'original de la carte CMIS derrière le pare-brise.

## Objectif zéro papier : pas de ticket !

Vous n'avez pas eu de ticket lors de votre enregistrement ? C'est normal ! La Ville a opté pour un système d'horodateurs avec ou sans ticket, fini l'impression papier obligatoire !

Vous souhaitez gagner du temps ? Utilisez l'application Flowbird pour régler votre stationnement en un clic à l'aide de votre smartphone !

## Liste des rues donnant droit au tarif préférentiel « Résident »

- Avenue Clemenceau du N°90 au N°156
- Avenue Foch du N°3 au N°38
- Place Jaboulay
- Place Joffre
- Place Anne-Marie Barnoud
- Place Chanoine Coupat
- Place de la Mutualité
- Place Alsace Lorraine
- Square des anciens combattants d'Afrique du Nord
- Rue de la Ville
- Rue de la Liberté
- Montée de l'Église
- Impasse Coupat

- Rue Froide
- Rue du Docteur Reure
- Ruelle des Remparts
- Rue des Martyrs du N°2 au N 56
- Rue Louis Archer
- Rue Charles Luizet
- Rue de l'Égalité du N°1 au N°11
- Rue de l'Haye
- Impasse Cordier
- Rue Emile Dorel
- Chemin de Putet
- Rue Emile Dorel
- Chemin de Putet
- Parking du Clocher
- Avenue du 8 mai 1945
- Rue de la Fraternité
- Rue des Écoles
- Rue de la Victoire
- Impasse de la Victoire
- Rue Jean Biez
- Rue Pierre Penel
- Ruelle Seon
- Petite rue des Collonges
- Rue des Halles
- Impasse Villards
- Avenue de la République
- Rue du 11 novembre
- Impasse Marion
- Impasse du Château
- Rue Pierre Fourel
- Rue Bergier
- Avenue de Gadagne du N°3 au N°35
- Rue Francique Darcieux
- Rue Professeur Bonnet
- Rue Vernaton
- Impasse de la Verrière
- Rue du Grand Revoyet

Petite rue de la Ville

- Rue Mollon
- Chemin de Pennachy

## Les pièces justificatives demandées\*

<b>Vous êtes résidents</b>	<b>Vous êtes professionnels de santé</b>	<b>Vous êtes actifs du centre-ville</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>- Certificat d'immatriculation du véhicule au nom du bénéficiaire et à l'adresse du domicile concerné.</li><li>- Justificatif de domicile de moins de trois mois (facture d'électricité justifiant que la personne réside sur l'une des voies de stationnement payant sur voirie et faisant apparaître le Point de Livraison).</li><li>- Pièce d'identité.</li></ul> <p>Sont notamment susceptibles de se voir demander des pièces complémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Le résident utilisateur d'un véhicule de société (de fonction ou de service avec autorisation de remisage à domicile) peut bénéficier de ce statut pour ledit véhicule sous-réserve de présenter une attestation de l'employeur qui certifie que ce dernier est bien le conducteur et que le véhicule est utilisé à titre personnel.</li><li>- Le résident utilisateur d'un véhicule mis à disposition par un parent peut bénéficier de ce statut pour ledit véhicule sous réserve de présenter une attestation d'assurance du propriétaire du véhicule mentionnant que le demandeur est aussi conducteur principal du véhicule.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Carte grise (Certificat d'immatriculation) du ou des véhicules au nom de la société</li><li>- Pièce d'identité</li><li>- Carte professionnelle</li><li>- Les bulletins de paie ou contrat de travail</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Certificat d'immatriculation du véhicule au nom du bénéficiaire</li><li>- K bis / carte professionnelle / attestation de l'employeur</li><li>- Pièce d'identité</li><li>- Les bulletins de paie ou contrat de travail</li></ul>

\*(pour chaque véhicule enregistré)

*Attention cependant, malgré qu'un abonnement soit souscrit, le code de la route s'applique !  
Ne stationnez pas votre véhicule hors place de stationnement réglementaire de sorte à ne pas gêner la circulation et/ou la visibilité pouvant entraver la sécurité de chacun.*

## Parking-relais Sainte-Eugénie

Le parking relais Sainte-Eugénie (40 places de stationnement) est à votre disposition pour garer gratuitement et en sécurité votre voiture afin de rejoindre facilement le centre de Lyon en transport en commun.

- Adresse : 3 avenue Clemenceau, Saint-Genis-Laval
- Lignes de bus à proximité : C10 et 78
- Accessible 7j/ 7, de 6h à 22h. Sorties possibles jusqu'à 23h

Document

[Téléchargez le flyer pour plus d'informations \(.pdf - 200.15 Ko\)](#)  
[Ajouter aux favoris](#)